



Mise en œuvre de l'article 41 de la partie VII

Loi sur les LANGUES OFFICIELLES

État des réalisations 2006-2007



Mise en œuvre de l'article 41 de la partie VII

Loi sur les
LANGUES OFFICIELLES

État des réalisations 2006-2007

juillet 2007

Rapport publié par

Agence de développement économique du Canada
pour les régions du Québec
Montréal (Québec) H4Z 1E8

www.dec-ced.gc.ca

© Ministère des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada

Catalogue : Iu90-1/1-2007
ISBN : 978-0-662-69919-4

Imprimé au Canada

juillet 2007



Canada

ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

« Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. »

Renseignements généraux	1
Sommaire des résultats atteints	3
Principaux résultats par catégorie d'intervention	5
État détaillé des réalisations 2006-2007	7
1. Sensibilisation	7
2. Consultation	9
3. Communication	11
4. Coordination et liaison	13
5. Financement et prestation de programmes	17
6. Reddition de comptes	19
Liste des acronymes	22

État des réalisations axé sur les résultats 2006-2007

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Renseignements généraux

Adresse : Agence de développement économique du Canada
pour les régions du Québec
800, square Victoria
Bureau 3800, C. P. 247
Montréal (Québec) H4Z 1E8

MANDAT

Promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs.

Favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec.

Responsables de la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi* :

Ministre

Jean-Pierre Blackburn

Présidente

Michelle d'Auray

Vice-présidente, Opérations

Manon Brassard

Vice-présidente, Politiques et Planification

France Pégeot

Championne des langues officielles

Rita Tremblay

Coordonnatrice nationale

Lynn Bois, conseillère

Direction générale de la coordination régionale

800, square Victoria

Bureau 3800, C. P. 247

Montréal (Québec) H4Z 1E8

Téléphone : 514-283-6585

Télécopieur : 514-283-7491

lynn.bois@dec-ced.gc.ca

Responsable de la reddition de comptes de la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi* :

Salah Ben Rejeb, analyste

Direction de la planification intégrée

Sommaire des résultats atteints

Selon sa loi constitutive, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs. La *Loi* demande également que l'Agence favorise la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec.

Plus spécifiquement, l'Agence vise l'atteinte de trois résultats stratégiques de sorte qu'à long terme, les régions et les collectivités du Québec auront accru leurs capacités de développement, leur dynamisme et leur prospérité de façon durable et significative au bénéfice des citoyens. Ces trois résultats stratégiques sont :

- **Vitalité des collectivités** : des collectivités du Québec sont dynamiques et revitalisées et elles disposent de meilleures perspectives socio-économiques en maintenant et en développant leur base de l'activité économique.
- **Compétitivité des PME et des régions** : des PME et des régions du Québec sont compétitives par la présence de conditions favorables à la croissance durable.
- **Politiques, représentation et coopération** : des politiques, des programmes et des initiatives de l'Agence tiennent compte des priorités nationales et des réalités des régions du Québec.

En réalisant son mandat, l'Agence contribue aux efforts du gouvernement du Canada qui visent à promouvoir l'égalité des chances des Canadiens et des Canadiennes dans la recherche de leur bien-être et à favoriser le développement économique de toutes les régions du pays pour réduire l'inégalité des chances. Dans ses nouvelles orientations stratégiques et dans son approche en matière de vitalité des collectivités, elle a intégré, parmi ses groupes cibles, les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Son objectif est de favoriser l'intégration de ces dernières aux structures existantes de développement économique des régions du Québec. Ainsi, l'Agence contribue à la réalisation des objectifs de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), notamment en ce qui a trait aux engagements formulés à l'article 41 de la partie VII, soit l'épanouissement des CLOSM et la dualité linguistique canadienne.

L'intervention de l'Agence s'inscrit dans la perspective du *Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats* du gouvernement du Canada en matière de langues officielles et se rapporte plus particulièrement aux résultats horizontaux suivants :

- le renforcement du développement économique des communautés et des industries de la langue
- le renforcement de la vitalité des communautés
- le renforcement de la dualité linguistique au sein des institutions de la société
- l'accès amélioré à l'apprentissage et à la dualité linguistique
- le respect de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Constitution*.

Sensibilisation

Au cours de l'année, les employés et les gestionnaires de l'Agence ont été sensibilisés à leurs responsabilités dans la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et à l'égard des CLOSM par diverses activités, notamment la tournée de formation (82 % du personnel des bureaux d'affaires a été formé) et la sensibilisation de la haute gestion et des gestionnaires (100 % des directeurs des bureaux d'affaires ont été sensibilisés) à mettre en œuvre des mesures positives (*Loi S-3*) et à rendre compte de leurs actions.

Consultation

Au cours de la dernière année, l'Agence a lancé de nombreuses activités formelles et officieuses de consultation et d'échange avec les communautés anglophones et y a participé afin d'être davantage au fait de leurs attentes et de leurs préoccupations et d'axer le développement d'initiatives dans le sens des priorités déterminées, soit le développement de l'entrepreneuriat et le maintien des jeunes dans leur région. À titre d'illustration, le ministre de l'Agence, l'honorable Jean-Pierre Blackburn, a rencontré durant l'été 2006, les membres de la Table communautaire, représentant les CLOSM du Québec, afin d'être à l'écoute de leurs préoccupations. Également, l'Agence a participé à l'organisation et à la tenue de la consultation sectorielle du 2 mai 2006, de concert avec Industrie Canada (IC), auprès des communautés anglophones ainsi qu'au forum organisé par IC auquel participaient les représentants des différentes communautés anglophones.

Communication

Les activités de communication externe destinées aux CLOSM (par exemple présentation, publication et diffusion de plans et de rapports, annonce d'initiatives) ont donné à ces dernières un accès accru à l'information concernant les activités, les programmes et les politiques de l'Agence, et elles ont permis une meilleure connaissance de ses programmes et de ses services. En effet, selon son enquête annuelle auprès de sa clientèle, la satisfaction de la clientèle anglophone quant à la qualité de l'information écrite (100,0 %), du service téléphonique (97,6 %) et du service en personne (97,4 %) est très élevée. De plus, tous les produits et les services de l'Agence sont disponibles dans les deux langues officielles. Enfin, les communautés anglophones ont été informées des nouvelles initiatives de l'Agence (six initiatives annoncées par le ministre au cours de l'automne 2006), des développements dans les projets pilotes réalisés (l'index de vitalité des communautés et le réseau d'investissement social) et de son rapport de réalisations annuel en matière de LLO.

Coordination et liaison

L'Agence et les autres partenaires fédéraux se sont dotés de mécanismes de coordination et de liaison pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et la dualité linguistique. Ces mécanismes ont soutenu le développement et la mise en œuvre d'initiatives horizontales (par exemple renouvellement des stages avec le *Youth Employment Services*; phase II du projet de développement social de la Basse-Côte-Nord), l'accès à l'information et le partage de bonnes pratiques. La collaboration de l'Agence avec les différents intervenants fédéraux a été consolidée grâce à sa participation aux différentes initiatives horizontales, comme le Fonds d'appui pour les communautés de langues officielles (Ressources humaines et Développement social Canada) et la poursuite de la mise en œuvre de l'entente de collaboration entre IC et l'Agence en ce qui a trait au volet III (Développement économique) du *Plan d'action pour les langues officielles* du gouvernement du Canada. Par des échanges continus et par le partage de bonnes pratiques au sein de l'Agence, elle a entretenu son réseau de coordonnateurs locaux, responsables des interactions avec les communautés anglophones.

Financement et prestation de programmes

L'Agence suscite, accompagne et appuie la réalisation de plusieurs projets de développement auprès de sa clientèle anglophone afin de contribuer à l'augmentation des occasions de participation et de contribution économique des CLOSM dans les différentes régions du Québec. Au 31 mars 2007, elle comptait 296 projets en cours¹ auprès de sa clientèle anglophone, totalisant environ 67 millions de dollars en aide financière et une valeur d'investissement de plus de 239 millions de dollars. En 2006-2007, l'Agence a approuvé 76 nouveaux projets, soit une contribution financière de 16,8 millions de dollars. L'envergure et la portée des projets réalisés avec la clientèle anglophone se sont améliorées. En effet, l'aide moyenne de l'Agence s'est accrue de 75 % par rapport à l'année précédente.

Reddition de comptes

L'intégration de l'article 41 de la LLO et de la perspective des CLOSM aux politiques, aux programmes et aux services de l'Agence est maintenant chose faite. Ses nouvelles orientations stratégiques 2006-2011 portent une attention particulière aux collectivités et aux groupes cibles, notamment les CLOSM. Les obligations de l'article 41 sont maintenant intégrées aux documents ministériels de planification et de reddition de comptes qui sont déposés au Parlement. La mise en œuvre du cadre de responsabilisation de l'Agence sur les langues officielles renforce cette intégration et son engagement envers la LLO.

Conclusion

L'Agence a amélioré son appui aux CLOSM dans les six catégories d'intervention et elle continuera dans cette voie. Au cours de la prochaine année, elle procédera à l'actualisation de son plan d'action en fonction de ses nouvelles orientations stratégiques et selon les constats dressés et les leçons apprises découlant des évaluations en cours du *Plan d'action pour les langues officielles*. Cette actualisation permettra de mieux répondre aux besoins des communautés anglophones du Québec, de prendre des mesures positives pour se conformer au nouveau cadre législatif des langues officielles et d'être à l'affût de l'évolution des nouvelles pratiques gouvernementales.

1 Projets en cours : ententes de contribution conclues entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007 ainsi que les projets antérieurs au 1^{er} avril 2006 qui sont encore actifs.

I Sensibilisation - activités internes

Activités de formation, d'information, d'orientation, de sensibilisation, de communication, etc., menées à l'Agence dans le but de sensibiliser les employés et la haute direction de l'institution fédérale à la dualité linguistique et aux priorités des CLOSM; contrats de rendement des cadres supérieurs et programmes de reconnaissance; prise en compte du point de vue des CLOSM dans les recherches, les études et les enquêtes effectuées à l'intérieur de l'Agence.

Résultat visé

Introduction d'un changement durable dans la culture organisationnelle de l'Agence. Tous les employés et les cadres connaissent et comprennent leur responsabilité à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et des CLOSM.

Indicateurs de mesure du résultat atteint

- La majorité du personnel des bureaux d'affaires est formé (82 %).
- Tous les directeurs des bureaux d'affaires sont sensibilisés.
- La compréhension du personnel est améliorée au sujet de l'engagement et des obligations de l'Agence relativement à l'article 41 (Partie VII) de la LLO, des mesures positives (*Loi S-3*) et de la reddition de comptes.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>I.1 Séances de formation et d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ tournée de formation - sensibilisation portant sur la partie VII de la LLO offerte à tous les bureaux d'affaires ■ partage de l'information reçue du Comité LLO avec les conseillers de la majorité des bureaux d'affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ contenu et calendrier de la formation - 72 participants - neuf sessions ■ information partagée
<p>I.2 Séances d'information pour les gestionnaires supérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ présentation à une réunion du secteur des Opérations portant sur l'article 41 et la reddition de comptes (haute gestion). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ présentation - 15 participants - une session

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>I.3 Champion des langues officielles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ transmission d'information et sensibilisation de la haute gestion au sujet des obligations de l'Agence quant au bilinguisme institutionnel et à l'article 41 de la LLO. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ trois notes d'information - présentation
<p>I.4 Outils internes d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ diffusion de l'<i>État des réalisations 2005-2006</i> à l'ensemble des centres de responsabilité de l'Agence et à ses partenaires ■ production de fiches informatives et rencontres avec la haute gestion pour les sensibiliser à l'impact des modifications liées à l'adoption de la <i>Loi S-3</i> (nouvelle LLO) ■ échanges fréquents avec les personnes-ressources de l'article 41 des bureaux d'affaires et collaboration avec les représentants de plusieurs directions ■ transmission régulière aux bureaux d'affaires des rapports d'activités des Comités d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC) ■ diffusion de la publication <i>Table Talk</i> produite par la Table communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ liste de diffusion - <i>État des réalisations 2005-2006</i> ■ trois notes d'information ■ conversations - échanges d'information ■ rapports CEDEC ■ liste de diffusion - publications
<p>I.5 Bulletin 41-42</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ diffusion à l'Agence du <i>Bulletin 41-42</i> de Patrimoine canadien (PCH). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Bulletin 41-42</i>
<p>I.6 Recherche et étude</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ réalisation d'une étude sur le portrait socio-économique de la communauté anglophone au Québec et dans ses régions en vue, entre autres, de l'élaboration du prochain plan d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ étude sur les CLOSM

2 Consultation - partage d'idées et d'information avec les CLOSM

Activités (par exemple comités, discussions, réunions) par lesquelles l'institution fédérale consulte les CLOSM et échange ou dialogue avec elles pour cerner leurs besoins et leurs priorités ou pour comprendre les incidences possibles sur leur développement; activités (par exemple tables rondes, groupes de travail) pour explorer les possibilités de collaboration dans le cadre du mandat actuel de l'institution fédérale ou dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau programme ou d'une nouvelle politique; participation à des consultations des CLOSM coordonnées par d'autres instances gouvernementales; consultation des CLOSM par les bureaux d'affaires pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins.

Résultat visé

Établissement de liens durables entre l'Agence et les CLOSM qui comprennent leurs besoins et leur mandat respectifs.

Indicateurs de mesure du résultat atteint

- Les liens et les relations de travail entre l'Agence, les différents partenaires et les membres des CLOSM sont renforcés.
- Les besoins et les défis des CLOSM sont reflétés dans l'index de vitalité (projet pilote, entreprise phase II).
- Les besoins et les défis des CLOSM sont pris en compte dans les orientations stratégiques et les nouveaux programmes de l'Agence.
- Toute la clientèle anglophone de l'Agence est satisfaite de ses produits et de ses services.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
2.1 Mécanismes de consultation <ul style="list-style-type: none">■ rencontre du ministre de l'Agence avec les membres de la Table communautaire au cours de l'été 2006■ participation à l'organisation et à la tenue de la consultation sectorielle (2 mai 2006), de concert avec IC, auprès des communautés anglophones■ participation au forum organisé par IC (12 octobre 2006) auquel participaient les représentants des différentes communautés anglophones	<ul style="list-style-type: none">■ rencontre - plusieurs participants■ consultation sectorielle annuelle - 35 participants■ 23 participants - forum interactif

Suite à la page 10

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>2.1 Mécanismes de consultation (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ participation régulière aux rencontres du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone (CNDRHC) ■ rencontres des bureaux d'affaires avec les CEDEC, les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et les Centres d'aide aux entreprises (CAE) afin de les consulter sur leurs besoins et leur permettre d'échanger, de tisser des liens et d'évaluer les possibilités de projets en commun. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ quatre réunions - 30 participants par réunion ■ calendrier des rencontres - ordres du jour - huit rencontres - quatre participants par rencontre
<p>2.2 Bureaux d'affaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ rencontres du personnel de huit bureaux d'affaires de l'Agence (Abitibi, Côte-Nord, Estrie, Gaspésie, Laval, Montérégie, Outaouais et Québec) avec des leaders socio-économiques des CLOSM locaux afin de recueillir leurs priorités de développement et de déterminer des possibilités de partenariat. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ huit rencontres - réseautage - échanges d'information
<p>2.3 Politiques, programmes et services de l'Agence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ élaboration des orientations stratégiques et des programmes de l'Agence en prenant en considération les conclusions des consultations et des communications avec les CLOSM. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ nouveaux programmes de l'Agence
<p>2.4 Plan d'action de l'Agence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ assise jetée pour le renouvellement du plan d'action de l'Agence prévu pour 2007-2008 	
<p>2.5 Consultation officielle et rétroaction des CLOSM</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ participation au CNDRHC dans le but de maintenir les liens et d'améliorer notre connaissance de leurs besoins et des défis qu'ils doivent relever ■ rencontres des coordonnateurs de l'Agence avec des membres de la Table communautaire afin de les consulter sur plusieurs sujets dont leur plan d'action et les possibilités de partenariat avec l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ quatre rencontres - réseautage - échanges d'information ■ six rencontres - échanges d'information

3 Communication - transmission d'information aux CLOSM

Activités de communication externe visant à informer les CLOSM des activités, des programmes et des politiques de l'institution fédérale et à promouvoir le caractère bilingue du Canada; inclusion des CLOSM dans toutes les listes d'information et de distribution; utilisation du site Internet de l'institution fédérale pour communiquer avec les CLOSM.

Résultat visé

La culture des CLOSM reflète une compréhension étendue du mandat de l'Agence. Elles reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des programmes et des services de l'institution fédérale.

Indicateurs de mesure du résultat atteint

- La clientèle anglophone de l'Agence est satisfaite quant à la qualité de l'information écrite (100,0 %), du service téléphonique (97,6 %) et du service en personne (97,4 %).
- Tous les produits et les services de l'Agence sont disponibles dans les deux langues officielles.
- L'accès en ligne à une information de qualité transmise aux CLOSM est accru et amélioré.
- Aucune plainte des CLOSM n'a été reçue.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
3.1 Information générale aux CLOSM <ul style="list-style-type: none">■ diffusion du feuillet <i>Pratiques exemplaires à l'égard des communautés de langue officielle en situation minoritaire 2003-2004</i>■ diffusion du rapport <i>État des réalisations 2005-2006</i> auprès de la <i>Community Table</i> et du <i>Quebec Community Groups Network</i>■ communication du mandat et des programmes de l'Agence ainsi que des services offerts aux CLOSM lors des rencontres avec elles dans le cadre de la tournée régionale LLO, des consultations sectorielles et du forum d'Industrie Canada	<ul style="list-style-type: none">■ feuillet diffusé■ rapport diffusé■ présentation

Suite à la page 12

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>3.1 Information générale aux CLOSM (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ présentation des programmes de l'Agence aux membres du CA de la CEDEC – Sherbrooke ■ rencontre avec le <i>Gaspesian CEDEC</i> et le <i>Magdalen Islands CEDEC</i> afin de transmettre de l'information sur les programmes d'aide de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ présentation - dix personnes ■ deux rencontres - envoi des documents
<p>3.2 Outils de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ présence de l'Agence à un kiosque dans le cadre de l'activité <i>Townshippers' Day</i> tenue à Richmond en septembre 2006 et distribution de la documentation de l'Agence en anglais ■ envoi des pochettes d'information au sujet des programmes de l'Agence aux CEDEC. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 150 personnes rencontrées ■ pochettes d'information
<p>3.3 Listes de distribution ou d'envoi</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ liste d'envoi maintenue à jour. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ liste d'envoi à jour
<p>3.4 Site Internet</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ insertion du rapport <i>État des réalisations 2005-2006</i> dans Internet ■ insertion du feuillet <i>Pratiques exemplaires à l'égard des communautés de langue officielle en situation minoritaire 2003-2004</i> ■ gestion du contenu du site Internet. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ affichage du rapport ■ affichage du feuillet ■ site Internet à jour

4 Coordination et liaison

(N'inclut pas le financement – Coordination à l'Agence et la liaison avec d'autres institutions gouvernementales.)

Activités de coordination (recherches, études, réunions, etc.) menées par l'institution fédérale elle-même, avec d'autres institutions fédérales ou d'autres ordres de gouvernement; participation à des activités organisées par d'autres institutions fédérales, d'autres ordres de gouvernement, etc.; participation des champions des langues officielles, des coordonnateurs nationaux et régionaux, etc., à divers forums gouvernementaux.

Résultat visé

Collaboration avec de nombreux partenaires pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et pour partager les pratiques exemplaires.

Indicateurs de mesure du résultat atteint

- Le réseautage est accru et les liens étroits sont maintenus avec les partenaires.
- Les initiatives horizontales répondant aux besoins des CLOSM sont accrues.
- Le cadre de responsabilisation de l'Agence à l'égard de la LLO est partagé avec les autres partenaires fédéraux.
- La complémentarité des programmes et des services offerts par chaque partenaire est mieux connue et comprise.
- Les coordonnateurs régionaux ont une meilleure connaissance de la LLO et partagent les bonnes pratiques.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
4.1 Champion des langues officielles <ul style="list-style-type: none">■ concrétisation à l'Agence du nouveau cadre de responsabilisation par la mise en place d'un Comité de coordination interne des langues officielles■ animation du Comité de coordination interne des langues officielles■ présentation du cadre de responsabilisation de l'Agence au Réseau des champions des langues officielles■ participation, à titre de membre, aux rencontres du conseil d'administration du Réseau des champions des langues officielles et à un de ses sous-comités, pour faire évoluer le rôle du champion	<ul style="list-style-type: none">■ cadre de responsabilisation - comité■ trois rencontres de travail - partage d'information■ présentation - réunion■ réunions - plan d'action du champion - cadre de responsabilisation du champion

Suite à la page 14

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>4.1 Champion des langues officielles (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ coordination des activités liées à la production de documents à l'intention du Commissariat aux langues officielles (CLO) dans le cadre du <i>Bulletin de rendement</i> de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ divers documents
<p>4.2 Coordonnatrice nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ animation d'un réseau de pratiques composé des coordonnateurs locaux, par le biais de téléconférences mensuelles ■ participation continue de l'Agence au renouvellement du protocole d'entente avec le CNDRHC ■ contribution à la révision et au renouvellement du plan d'action stratégique du CNDRHC ■ participation de la coordonnatrice nationale au Réseau interministériel de langues officielles ■ présentation de renseignements pertinents lors des réunions du CNDRHC, des forums et des activités organisés par les partenaires fédéraux. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ huit téléconférences - 14 participants par appel ■ réseau de ressources gouvernementales ■ entente de collaboration ■ une rencontre - présentation ■ rencontres
<p>4.3 Coordonnateurs régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ rencontres périodiques avec les représentants des communautés anglophones du Québec ■ échanges continus d'information avec la coordonnatrice nationale et diffusion à l'Agence et aux partenaires ■ formation à l'intention des SADC dans le cadre du renouvellement du contrat du Programme de développement des collectivités en vue de préciser leurs obligations en ce qui a trait à la prestation des services dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ rencontres ■ échanges d'information - diffusion d'information ■ contenu et calendrier de la formation - trois sessions
<p>4.4 Réseau des coordonnateurs de l'Agence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ coordination du réseau des coordonnateurs régionaux de l'Agence responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ rencontres et échanges réguliers

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>4.5 Collaboration entre l'Agence et les autres institutions fédérales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ maintien de la collaboration avec différents organismes fédéraux, comme Pêches et Océans Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ressources humaines et Développement social Canada, IC et PCH, pour élargir et compléter l'offre de services à l'égard des CLOSM ■ échanges et concertation avec IC et les autres agences de développement économique régional relativement au développement et à la réalisation de projets ■ collaboration entre le bureau d'affaires de la Côte-Nord de l'Agence et Pêches et Océans Canada afin d'élargir et de compléter l'offre de services à l'égard des CLOSM dans des dossiers relatifs au secteur des pêches ■ rencontres entre le bureau d'affaires de la Gaspésie, Parcs Canada et le Comité d'action sociale anglophone dans le cadre du projet de la Maison Dolbel dans le Parc national Forillon. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ réseau de partenaires fédéraux ■ initiatives horizontales ■ projet de développement ■ trois rencontres - partenariat
<p>4.6 Collaboration entre l'Agence et d'autres ordres de gouvernement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ plusieurs réunions interministérielles et intergouvernementales organisées par le bureau d'affaires de Québec concernant le projet de jumelage entre le CEDEC de Québec – Chaudière-Appalaches et l'Initiative de développement économique rural de Calgary, Alberta. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ réunions - collaboration interministérielle et intergouvernementale
<p>4.7 Collaboration avec Patrimoine canadien</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ participation aux rencontres des coordonnateurs nationaux et régionaux de l'article 41 organisées par PCH ■ révision de l'entente de Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle et évaluation de son non-renouvellement avec PCH. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ rencontres - réseau de partenaires fédéraux ■ note d'information

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>4.8 Collaboration entre l'Agence et des organismes de développement local et régional</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ rencontres individuelles avec le personnel de la SADC de la municipalité régionale de comté de Coaticook et avec le personnel du CAE de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog pour les sensibiliser à leurs obligations en ce qui concerne le service en anglais ■ visite des bureaux de Coaticook et de Magog pour s'assurer de la disponibilité de la documentation en anglais, de la communication orale en anglais et d'un environnement invitant à la prestation de services dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ rencontres - sensibilisation ■ visites - collaboration

5 Financement et prestation de programmes

Mise en œuvre des programmes et de la prestation des services de l'institution fédérale; financement des projets des CLOSM par l'Agence seule ou en collaboration avec d'autres institutions fédérales; intégration des besoins des CLOSM à la prestation des programmes et des services de l'institution fédérale.

Résultat visé

Les CLOSM font partie de la clientèle régulière de l'Agence et elles ont un accès adéquat à ses programmes et à ses services. Les besoins des CLOSM (par exemple endiguer la dispersion géographique, possibilités de développement) sont pris en compte.

Indicateurs de mesure du résultat atteint

- La portée et la teneur des projets réalisés avec les CLOSM sont améliorées (taux d'accroissement de l'aide moyenne est de 75 %).
- Le nombre d'initiatives horizontales est accru.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>5.1 Financement et participation aux projets des CLOSM</p> <ul style="list-style-type: none">■ au 31 mars 2007, l'Agence comptait 296 projets en cours totalisant 66,6 millions de dollars en aide financière et une valeur d'investissement de 238,7 millions de dollars■ en 2006-2007, l'Agence a approuvé 76 nouveaux projets auprès de sa clientèle anglophone; le montant de l'aide s'élève à plus de 16,8 millions de dollars.	<ul style="list-style-type: none">■ 296 projets en cours - 66,6 millions de dollars en aide■ 76 nouveaux projets - 16,8 millions de dollars en aide
<p>5.2 Partenariats - ententes avec d'autres institutions gouvernementales</p> <ul style="list-style-type: none">■ mise en œuvre du volet III (Développement économique) du <i>Plan d'action pour les langues officielles</i> du gouvernement du Canada, selon l'entente conclue avec IC■ soutien et encadrement dans le cadre de renouvellement d'ententes touchant les stages en entrepreneuriat et le projet de développement social avec une approche entrepreneuriale.	<ul style="list-style-type: none">■ dix stages en cours

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p data-bbox="334 254 610 285">5.3 Aide aux CLOSM</p> <ul data-bbox="334 310 914 531" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="334 310 914 443">■ appui aux bureaux d'affaires quant à la négociation, à l'élaboration, à l'analyse et à la réalisation de projets impliquant les CLOSM <li data-bbox="334 468 914 531">■ suivi de l'évolution des projets réalisés avec les CLOSM. 	<ul data-bbox="1024 310 1377 342" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1024 310 1377 342">■ projets de développement
<p data-bbox="334 594 724 625">5.4 Prestation de programmes</p> <ul data-bbox="334 651 938 1010" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="334 651 938 783">■ transmission de renseignements aux membres des CLOSM concernant le processus de demande de soutien financier et les critères d'admissibilité des différents programmes <li data-bbox="334 808 938 1010">■ rencontres de sensibilisation auprès de l'Université Concordia pour présenter le <i>Programme des langues officielles</i> du gouvernement du Canada; le projet portait le nom de <i>Telelearning projects for the Anglophone Community</i>. 	<ul data-bbox="1024 651 1308 835" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1024 651 1308 682">■ correspondance <li data-bbox="1024 808 1308 835">■ plusieurs rencontres

6 Reddition de comptes

Activités par lesquelles l'institution fédérale intègre son travail de mise en œuvre de l'article 41 de la LLO aux mécanismes ministériels de planification et de reddition de comptes (par exemple rapport sur les plans et les priorités, rapport ministériel sur le rendement, plan d'affaires ministériel, bilan de réalisations pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, etc.); évaluations et vérifications internes des programmes et des services; examen régulier des programmes et des services ainsi que des politiques par les cadres supérieurs de l'institution fédérale pour assurer la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Résultat visé

Pleine intégration de l'article 41 de la LLO et de la perspective des CLOSM aux politiques, aux programmes et aux services de l'Agence; la structure de responsabilisation, les évaluations internes et les examens de politique permettent de déterminer comment mieux intégrer la perspective des CLOSM.

Indicateurs de mesure du résultat atteint

- Les préoccupations et les besoins des CLOSM sont reflétés dans les nouveaux programmes de l'Agence.
- Le cadre de responsabilisation par rapport à l'article 41 de la LLO est mis en œuvre.
- L'article 41 de la LLO et la perspective des CLOSM sont intégrés aux priorités 2007-2008 de l'Agence.
- Les lignes directrices de PCH sont respectées.
- Une note 2 (bon) est obtenue du CLO.
- Les gestionnaires des Opérations sont conscients de leur responsabilité à l'égard de l'article 41 de la LLO.
- La clientèle anglophone de l'Agence est satisfaite de ses produits et de ses services, notamment pour la qualité de l'information écrite (100,0 %), du service téléphonique (97,6 %) et du service en personne (97,4 %).

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>6.1 Élaboration du plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Bulletin de rendement</i> du CLO – participation aux rencontres d'information, apport de documents et preuves sur demande, révision du bulletin et ajustement du plan d'action sur les langues officielles pour pallier les lacunes décelées. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ plan d'action ajusté
<p>6.2 Élaboration du bilan des réalisations</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ production du bilan annuel des réalisations de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>État des réalisations 2005-2006</i>
<p>6.3 Suivi des progrès</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ présentation des obligations de la mesure et de la reddition de comptes relatives à l'article 41 de la LLO aux gestionnaires du secteur des Opérations ■ soutien dans la cueillette de données auprès des bureaux d'affaires pour la rédaction de l'état annuel des réalisations de l'Agence ■ enquête annuelle et rapport sur l'accessibilité et la qualité des services en anglais offerts par l'Agence à la communauté anglophone (le taux de réponse s'élève à 48 %) ■ suivi des engagements pris auprès de la présidente en matière de LLO ■ consultation des services juridiques par certains bureaux d'affaires de l'Agence afin d'intégrer une clause LLO dans les dossiers analysés. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ présentation ■ bilans régionaux ■ enquête annuelle - résultats ■ tableau de bord ■ 20 consultations - respect de la <i>Loi</i>
<p>6.4 Intégration aux processus de planification et de report</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ intégration des objectifs visés relativement à l'article 41 dans le rapport sur les plans et les priorités et plus particulièrement sous les priorités de programme de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ énoncé dans les priorités du RPP

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p data-bbox="334 258 932 289">6.5 Comité des cadres supérieurs de l'Agence</p> <ul data-bbox="334 310 906 485" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="334 310 906 485">■ rencontres régulières du Comité de gestion ministérielle de l'Agence avec le Comité de coordination interne des langues officielles pour faire le suivi de la mise en œuvre du plan d'action. 	<ul data-bbox="1024 310 1398 380" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1024 310 1398 380">■ rencontres du Comité de gestion ministérielle - suivis
<p data-bbox="334 562 480 594">6.6 Plaintes</p> <ul data-bbox="334 615 643 653" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="334 615 643 653">■ aucune plainte reçue. 	

Liste des acronymes

CAE	Centres d'aide aux entreprises
CEDEC	Comité d'employabilité et de développement économique communautaire
CLO	Commissariat aux langues officielles
CLOSM	Communautés de langue officielle en situation minoritaire
CNDRHC	Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone
IC	Industrie Canada
LLO	<i>Loi sur les langues officielles</i>
PCH	Patrimoine canadien
SADC	Sociétés d'aide au développement des collectivités